



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
1er avril 2015**

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 1er avril 2014 à 20h30 en Mairie.

**Présents :**

BRUNEL Laurent, Maire - CLUZEL Michel, 1<sup>er</sup> adjoint - FAURE Guy, 2<sup>ème</sup> adjoint - DUCLAUX Eric, 3<sup>ème</sup> adjoint - BERNE Nadine, 4<sup>ème</sup> adjointe - PEYROT Stéphane - MARTINON Catherine - DEBAUD Laetitia - PEYROT Céline - DUNOGIER Jacques - TRAVERSIER Michèle - CHANAL Ludovic.

**Absents :**

RAMDANI Frédéric  
BESSON Eric

**Secrétaire de séance :**

BERNE Nadine

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- participation communale à la défense incendie du Hameau du Serre

Et propose d'enlever de l'ordre du jour le point suivant :

- vote du CA et du budget du CCAS

Le Conseil Municipal autorise la modification de l'ordre du jour à l'unanimité

Participation communale à la défense incendie du Hameau du Serre

Le Syndicat mixte du canton de St Péray a décidé, par délibération n° 39/2014 en date du 10 décembre 2014 :

- de ne plus faire participer les communes à hauteur de 50% du montant total des travaux réalisés lorsqu'il y a un renforcement de défense incendie au cours de la réalisation de travaux d'eau potable (renforcement, renouvellement et extension).
- Les Communes membres du Syndicat financent uniquement le (ou les) poteaux d'incendie mis en place lors de travaux de renouvellement, d'extension ou de renforcement sur le réseau d'eau potable initiés par le Syndicat.
- Pour tous les autres cas de figures, les dossiers seront étudiés au cas par cas

Le Conseil Municipal, dans le cadre de ce dossier a décidé de verser au Syndicat une subvention d'équipement de 1 717.00 € HT correspondant au montant du poteau d'incendie comme le précise la délibération du Syndicat n° 39/2014.

Voté à l'unanimité

Vote des Comptes Administratifs 2014

**COMMUNE :**

Section de fonctionnement

Dépenses : 457 007.84 €

Recettes : 539 372.42 €

Résultat de clôture : 82 364.58 €

Section d'investissement

Dépenses : 504 643.18 €

Recettes : 837 003.40 €

Résultat de clôture : 332 360.22 €

**ASSAINISSEMENT :**Section de fonctionnement

Dépenses : 17 586.08 €

Recettes : 99 062.28 €

Résultat de clôture : 81 476.20 €

Section d'investissement

Dépenses : 10 078.01 €

Recettes : 45 064.43 €

Résultat de clôture : 34 986.42 €

Voté à l'unanimité

Approbation des comptes de gestion
------------------------------------

Après s'être fait présenter les budgets, les décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la commune et du service assainissement de l'exercice 2014,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal a déclaré que les comptes de gestion de la COMMUNE et du service ASSAINISSEMENT dressés pour l'exercice 2014 par le receveur, n'appellent aucune observation de sa part, sous réserve du contrôle de légalité.

Voté à l'unanimité

Vote du budget 2015
---------------------

**Commune :**Section de fonctionnement

Dépenses : 486 470.00 €

Recettes : 486 470.00 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 487 286.97 €

Recettes : 1 487 286.97 €

**Assainissement :**Section d'exploitation

Dépenses : 111 411.20 €

Recettes : 111 411.20 €

Section d'investissement

Dépenses : 159 853.62 €

Recettes : 159 853.62 €

Voté à l'unanimité

Prévision 2013 : attributions de subventions aux associations
---

Association La Boule Plate : 500.00 €

Association Le Club Réveil : 400.00 €

Association Sports et loisirs : 600.00 €

Amicale laïque : 100.00 €

Association Chasse ACCA: 100.00 €

Association Rugby Club Plats: 500.00 €

Amicale des Sapeurs Pompiers de Mauves : 100.00 €

Avant-garde de Mauves : 100.00 €

Association Comité des fêtes de Plats : 1 300.00 €

Association Métiers du Monde : 100.00 €

Association Caval'07 : 100.00 €

Association Via Communa : 100.00 €

Association Prévention routière : 200.00 €

Association Cabaret de septembre : 600.00 €

**Il est précisé que les subventions seront versées uniquement sur présentation des justificatifs demandés :**

**- bilan moral et financier ; état des comptes certifiés ; nombre d'adhérents (Platois et extérieurs) ; activités ou manifestations N-1, N et N+1**

Voté à l'unanimité

Vote des 3 taxes locales

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions cette année. Les taux d'imposition ont été votés comme suit pour l'année 2015.

TAXE D'HABITATION : 10.60 %

TAXE FONCIERE (bâti) : 15.80 %

TAXE FONCIERE (non bâti) : 69.15 %

Voté à l'unanimité

---

Séance levée à 22h00

Information : les crédits de l'opération d'investissement « voirie 2015 » ne seront utilisés que lorsque toutes les factures des travaux de l'école auront été acquittées.

Prochain Conseil Municipal : le mercredi 8 avril à 20h30.